

Quelques informations sur la licence professionnelle

Hélène RABATE

La licence professionnelle a été créée par un arrêté du 17 novembre 1999. Les premières licences professionnelles datent de 2000. Parallèlement à la création de ce nouveau diplôme, la mise en place d'un comité de suivi a été prévue par l'article 15 de l'arrêté. Le comité est composé de représentants des établissements de formation, de représentants des milieux professionnels, et de membres appartenant à des organisations représentées au CNESER.

Il existe de la même façon un comité de suivi de la licence et du master. Ce comité de suivi de la licence professionnelle ne doit pas être confondu avec la commission nationale d'expertise qui se prononce sur les dossiers de demande d'ouverture des formations et sur l'opportunité de les pérenniser. Le comité de suivi quant à lui « est chargé d'examiner les questions soulevées par la mise en œuvre de la licence professionnelle ».

Le SNPDEN s'est vu attribuer un siège au comité de suivi par M. Monteil, directeur de l'enseignement supérieur. La plupart des informations contenues dans cet article ont été communiquées par le ministère de l'éducation nationale aux membres du comité (y compris les tableaux).

QU'EST-CE QUE LA LICENCE PROFESSIONNELLE ?

Elle répond à de nouveaux besoins de qualification pour des métiers émergents (liés à internet, à l'électronique...) et doit s'appuyer sur des principes innovants :

- La mise en place de partenariats étroits entre université, entreprises et branches professionnelles,
- Une pédagogie du projet et de l'action (stages de 12 à 16 semaines, projets tutorés...),
- L'accueil de publics diversifiés, en formation initiale ou en formation continue,
- Un objectif d'insertion professionnelle. Néanmoins les universités doivent également prévoir les modalités permettant une éventuelle poursuite ultérieure d'études dans le cadre de l'éducation et la formation tout au long de la vie.

C'est donc une formation en alternance, constituée à la fois de périodes de cours et de périodes de stages, 25 % des cours doivent être assurés par des professionnels dont le métier correspond au champ professionnel dans lequel s'inscrit la licence concernée. La licence professionnelle est un grade universitaire qui constitue un niveau d'insertion professionnelle, à la différence de la licence.

Elle accueille des publics de niveau Bac +2, en formation initiale ou en formation continue. On peut intégrer une licence professionnelle après un DEUG, un DUT, un BTS ou par validation des acquis de l'expérience. La diversité des publics est souhaitée, elle n'est pas toujours réalisée ni même possible. 14 772 étudiants étaient inscrits dans les 758 licences professionnelles à la rentrée 2003. 10 % seulement étaient issus des premiers cycles généralistes.

MISE EN PLACE DES LICENCES PROFESSIONNELLES

Progressivement, la licence professionnelle trouve sa place dans le système universitaire français alors que la question de son intégration dans le système européen (LMD) est ouvertement posée sans que les réponses apportées soient encore bien claires. A la rentrée 2004, 256 habilitations ont été accordées ce qui porte à 1 002 le nombre total de licences professionnelles habilitées depuis la création du diplôme.

Le nombre de dossiers de demande d'ouverture, en baisse depuis 2000, a recommencé à croître en 2004, et les avis défavorables de la commission d'expertise sont moins nombreux, le cahier des charges étant sans doute mieux compris par les organismes de formation.

Nombre d'habilitations depuis 2000

ANNÉES	FAVORABLES	DÉFAVORABLES	TOTAL	% REJETS
2004	256	180	436	41 %
2003	136	139	275	50 %
2002	233	120	353	34 %
2001	182	240	422	57 %
2000	195	329	524	63 %
TOTAL 5 ANNÉES	1002	1008	2010	50 %



L'habilitation peut être donnée pour une durée limitée, un an ou deux ans par exemple. Certaines habilitations peuvent ne pas être renouvelées (5 en 2004), ce qui minore le chiffre total. D'autre part, les chiffres fournis correspondent aux habilitations et peuvent être un peu différents du nombre de formations réellement ouvertes.

L'ORGANISATION DES FORMATIONS

Les formations sont organisées par une composante responsable et des composantes associées.

Les composantes responsables

Elles sont dans la très grande majorité des cas des IUT (53 % pour les licences professionnelles créées en 2004) et des UFR (36 %), quelques écoles d'ingénieurs ou instituts constituant les autres organismes responsables.

La place des IUT est, on le voit, prépondérante, les UFR se sont au départ assez peu mobilisées, situation qui est en pleine évolution. Cette mobilisation est très inégale sur l'ensemble du territoire, les universités parisiennes sont ainsi encore relativement peu impliquées. La répartition varie également selon les dominantes disciplinaires de l'université, les universités pluridisciplinaires étant très largement

majoritaires (64 % des licences habilitées). Viennent ensuite les universités à dominante scientifique (20 %), littéraire et sciences humaines (9 %), juridique et économiques (6 %).

Les composantes associées

D'autres composantes sont associées à la formation. Il est intéressant de noter que les universités par le biais des UFR sont de plus en plus parties prenantes, s'associant généralement à une autre UFR ou à un IUT.

Composantes et établissements associés: LP créées de 2000 à 2004 (plusieurs peuvent être associées pour un même diplôme).

COMPOSANTES OU ÉTABLISSEMENTS ASSOCIÉS	2000	2001	2002	2003	2004	% 2004
Écoles d'ingénieurs+instituts		34	35	39	31	12 %
Établissements agricoles		5	16	5	11	4 %
IUP		4	6	6	8	3 %
IUT		19	37	12	43	16 %
Lycées	35	29	64	60	53	20 %
Service de formation continue		10	21	7	9	3 %
UFR		60	72	47	84	32 %
Autres	160	36	71	23	22	8 %
TOTAL	195	197	322	199	261	100 %

Remarquons que les lycées ne sont jamais responsables des formations: aucun dossier présenté par un EPLE n'a reçu l'habilitation ce qui est logique puisque la licence professionnelle est un grade universitaire. En revanche, les lycées peuvent être associés aux formations. Mais leur part tend à décroître. En effet, si les plateaux techniques de ces établissements, les relations qu'ils ont nouées avec les entreprises sont appréciés, si le savoir-faire des équipes pédagogiques est reconnu, les problèmes de gestion des personnels apparaissent comme des obstacles considérables. Il n'existe en effet pas de compléments de service possibles entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Les enseignants des lycées sont rémunérés obligatoirement en HSA mais la délégation des heures s'effectue selon divers arrangements dont la pérennisation n'est pas assurée. L'arrivée de la LOLF qui sépare la mission de l'enseignement secondaire (incluant les classes de l'enseignement supérieur dans les lycées, BTS, CPGE) et celle de l'enseignement supérieur et de la recherche, va encore rendre les échanges plus difficiles.

LA RÉPARTITION DES LICENCES PROFESSIONNELLES PAR GRANDS SECTEURS PROFESSIONNELS

Les licences professionnelles sont réparties selon une dénomination nationale qui définit des secteurs professionnels, eux-mêmes subdivisés en plusieurs champs.

Le total est dans ce tableau supérieur au total des formations habilitées. Sont en effet incluses ici 12 LP créées en cohabitation avec des établissements agricoles.

LE RÔLE DU COMITÉ DE SUIVI DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE

Le comité de suivi se réunit plusieurs fois par an: 5 réunions sont programmées pour 2004-2005 dont une réunion

commune avec le comité de suivi de la licence. Chaque année, il décide de ses axes de travail et un rapport est publié. Pour étayer la réflexion, des visites ont lieu: les membres du comité de suivi se rendent sur des sites pour rencontrer les responsables d'une licence professionnelle. La visite est également l'occasion de questionner les formateurs et des étudiants en cours d'études ou déjà diplômés. Chaque groupe rédige ensuite un compte rendu. La synthèse de ces comptes rendus fait partie du rapport annuel du comité.

En 2003-2004, le comité avait décidé de s'intéresser prioritairement aux « processus et méthodes qui permettent aux établissements, et au-delà à la communauté universitaire, de mieux connaître le devenir des titulaires d'une licence professionnelle et d'apprécier leur insertion

professionnelle, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. » Il avait été décidé que « secondairement, le dialogue avec les responsables et acteurs porter(ait) sur le partenariat avec le monde professionnel, considéré comme élément constitutif essentiel en terme d'insertion professionnelle des diplômés. »

La synthèse des visites pour l'année universitaire 2003-2004 fait apparaître plusieurs points:

- Les effectifs des licences professionnelles semblent en général « raisonnablement adaptés au contexte professionnel local, régional ou national ». Les responsables de ces formations sont conscients des contraintes imposées par le marché de l'emploi.
- Les publics accueillis ne sont pas aussi diversifiés que les responsables le souhaiteraient. La prééminence des BTS est de plus en plus nette. En revanche les étudiants titulaires d'un DEUG sont peu nombreux, peu nombreux à déposer un dossier de candidature, peu nombreux à être recrutés. Il est difficile de leur apporter en un an une formation professionnelle satisfaisante par rapport au niveau d'une licence. Les étudiants sont sélectionnés à l'entrée sur dossier, parfois un entretien à lieu. Mais le nombre de candidatures ne semble pas toujours excéder le nombre de places proposées.
- En ce qui concerne l'insertion professionnelle à l'issue de la formation, des dispositifs de mesure ont été mis en place. Elle semble globalement correcte, mais le recul manque. On observe également des poursuites d'études soit pour acquérir un niveau de formation plus élevé, soit pour obtenir des qualifications complémentaires.
- Le fonctionnement de certaines licences professionnelles suscite l'inquiétude du comité, notamment lorsque les licences professionnelles fonctionnent en étant éloignées des universités au sein desquelles elles sont habilitées (éloignement géographique ou autarcie

SECTEURS	2000	2001	2002	2003
Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	2	11	10	3
Génie civil, construction, bois	8	9	7	7
Mécanique, électricité, électronique	7	13	18	12
Production et transformations	55	48	62	37
Communication et information	41	34	24	14
Echange et gestion	56	47	63	39
Services aux personnes	15	18	28	15
Services aux collectivités	17	4	24	10
TOUS SECTEURS	201	184	236	137

de fonctionnement). Autre problème: la faiblesse de certains partenariats avec le monde professionnel induit des doutes quant à la possibilité d'une réelle insertion professionnelle valorisante une fois le diplôme obtenu.

Les problèmes liés à l'intégration de la licence professionnelle dans le système LMD sont à l'étude. Les questions sont communes à plusieurs ministères: éducation nationale et enseignement supérieur bien sûr, mais aussi ministère de l'agriculture, ministère des affaires sociales, ministère de la santé. Pour le ministère des affaires sociales par exemple, il y a parallèlement réflexion sur les formations en 3 ans (assistant social, éducateur spécialisé...) qui sont validées à un niveau Bac +2 seulement, c'est-à-dire moins que la licence professionnelle alors que le concours d'entrée est souvent très sélectif. Réciproquement, un problème se pose pour les responsables de licences professionnelles dans le champ des affaires sociales: celui des conventions collectives qui ne permettent pas l'embauche des titulaires de la licence professionnelle.

En 2004-2005, le comité va continuer à se pencher sur les mêmes questions, en s'intéressant plus spécifiquement à l'insertion professionnelle et au devenir des diplômés 2003 de la licence professionnelle grâce à la diffusion d'un questionnaire très précis.

2004	2004 EN %	TOTAL 5 ANS	TOTAL EN %
8	3%	34	3%
8	3%	39	4%
18	7%	68	7%
49	19%	251	25%
42	16%	155	15%
78	30%	283	28%
27	11	103	10%
26	10%	81	8%
256	100%	1014	100%

Enseignement supérieur, LMD, Europe: des principes ... à l'application

Donatelle POINTEREAU
Jean Claude LAFAY

D'ABORD, QUEL EST L'ENJEU ?

La mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur (le « processus de Bologne ») s'inscrit dans le cadre plus large des objectifs de Lisbonne, pour faire de l'UE la zone où la civilisation de la connaissance serait la plus attractive et la plus productive dans le monde.

Aujourd'hui en effet, il n'y a pas assez de diplômés de l'enseignement supérieur en Europe, par rapport aux États-Unis et au Japon, et pour un nombre égal d'universités, l'attractivité de l'enseignement aux USA est plus grande.

Il est vrai que l'Union européenne dépense deux fois moins par étudiant que les États-Unis (même si les dépenses publiques sont les mêmes des deux côtés de l'Atlantique: la différence vient du secteur privé: 0,2 % du PIB seulement en Europe contre 1,2 % du PIB aux États-Unis).

Or, au cours des cinq dernières années, 60 % des nouveaux emplois ont été créés dans les secteurs à haut niveau de qualification. De plus, au cours des cinq dernières années, la progression de l'emploi dans les secteurs dits à haute densité de connaissances (secteur employant plus de 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur) a été trois fois supérieure à la croissance moyenne de l'emploi tous secteurs confondus.

L'enjeu est donc économique autant que social, et concerne les systèmes d'éducation.

ON PEUT APPRÉCIER, DANS LA CONSTRUCTION EN COURS DE « L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR », DIVERS ÉLÉMENTS IMPORTANTS :

• Globalement, il concourt à la construction européenne et doit protéger les systèmes éducatifs des dérives commer-

ciales. Sur ce plan, la vigilance s'impose car la pression des États-Unis est grande pour faire libéraliser le secteur éducatif (c'est pourquoi il est important que la culture, l'éducation, la santé soient retirées des offres dans l'AGCS – Accord général sur la culture et les services).

- Il doit permettre à des étudiants européens de construire leur cursus de formation non plus dans le seul cadre national, mais dans le cadre européen, en fréquentant des établissements d'enseignement de plusieurs pays.

- Il donne aux citoyens comme aux décideurs politiques un langage commun en matière de connaissance et d'utilisation des systèmes nationaux.

- Il encourage la démocratisation dans l'accès aux diverses filières en facilitant l'accès à l'information et en rendant plus transparents les différents parcours. Par ailleurs, la construction modulaire qui permet passerelles et reconversions, ainsi que l'intégration de la VAE, est plus favorable à l'acquisition de qualifications que des parcours fermés qui se limitent à l'éducation formelle et devrait favoriser la réussite des étudiants.

- Il oblige l'ensemble des systèmes de formation à préciser et faire évoluer leurs objectifs, leurs méthodes, leurs moyens et leur évaluation.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

La construction du système fait appel à 3 éléments qu'il faut considérer comme totalement indissociables, ce qui n'est pas encore le cas en France comme à l'étranger:

- l'architecture commune des diplômes à bac +3, +5, +8 (désormais Licence/Master/Doctorat), ce qui n'exclut pas le maintien local de diplômes intermédiaires, mais leur donne une visibilité générale inférieure;
- le descriptif des contenus de formation, qui permet la rédaction des « compléments au diplôme » et qui autorise véritablement une reconnaissance internationale;